

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association LA MAIN DE L'HOMME

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association La Main de l'Homme domiciliée Chez Mathilde Bonhomme Hasewaga – 330 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG pour une représentation du spectacle « Cosmos » au théâtre l'Eclat le 24 mars 2023 pour un montant de 3.270,50 € TTC

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 1.045,61 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 27 juin 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine